

AQUITAINE
Subdivision de la Dordogne
ZAE de Landry
24750 Boulazac
Tél. : 05 53 02 65 80
Fax : 05 53 02 65 89

Boulazac, le 16 octobre 2007

Affaire suivie par Claude BERNIER

N/REF : CB/MC/S24/855/07

N°	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-
GIDIC :	4973	4974	4976	4807	3038	5996	3083	4981	3082
	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-
	5841	3109	4800	5025	6089	3223	3392	4809	7914
	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	052-	
	5729	7742	5454	5668	5453	3180	4963	3332	

INSTALLATIONS CLASSEES
Carrières à ciel ouvert de grès ferrugineux
exploitées par la S.A.S. CESAR
sur le département de la Dordogne

Demande de changement d'exploitant au bénéfice de la S.A.S.
IMERYS CERAMICS FRANCE

RAPPORT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE,
DES PAYSAGES ET DES SITES
DEMANDE DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
(ART. 18 DU DECRET 77-1133 MODIFIE)

I. OBJET

Par bordereau du 25 mai 2007, monsieur le préfet de la Dordogne nous a transmis la demande de la S.A.S. IMERYS CERAMICS FRANCE, site de CESAR, BP 21, 24340 Saint Sulpice de Mareuil, qui sollicite à son profit l'autorisation de changement d'exploitant des carrières à ciel ouvert de grès ferrugineux autorisées au bénéfice de la S.A.S. CESAR.

Par lettre du 31 juillet 2007, la S.A.S. IMERYS CERAMICS FRANCE, site de CESAR, nous a communiqué un avenant à chacun des actes de cautionnement solidaire modifiant à son bénéfice les garanties financières constituées pour l'exploitation de chaque carrière.

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES EXPLOITATIONS

Exploitant actuellement autorisé	:	S.A.S. CESAR
Adresse de l'exploitant	:	La Terre des Landes – 24340 SAINT SULPICE DE MAREUIL
Matériaux extraits	:	grès ferrugineux
Méthode d'exploitation	:	par engins mécaniques (pelle mécanique, chargeur et matériel ordinaire d'extraction manuel)
Régime administratif	:	Autorisation



LIEUX DITS	COMMUNES	SUPERFICIE	APAUTO	APC	ECHEANCE
« Forêt St James »	Cercles	673 875	18 mai 1999	10 juillet 2002	09 décembre 2007
« Forêt St James », « La Vigne Rouge », « Le Réclaud », « La Forêt », « Le Pendant », « La Grande Raze », La Combe de la Berche »	Cercles Léguillac de Cercles	740 719	09 avril 1997	15 octobre 2002	15 octobre 2012
« La Blanchie », « La Boise », « Le Grand Pré », « Le Pouget », « Les Brandissous »	Cherval, Gouts Rossignol	381 327	12 novembre 1998	18 décembre 2003	12 novembre 2008
« Las Bouygeas », « Pleyssac », « Le Bicêtre », « Le Lac Est », « Le Sivadeau »	Creyssac	477 938	15 février 1999	18 décembre 2003	15 février 2008
« Le Trou du Loup », « Frugier », « Les Coutaudes », « Grand Gillou », « Les Chenauds »	Hautefaye, Javerlhac	780 913	24 août 1994	15 octobre 2002	15 octobre 2012
« Beaugarie »	Mareuil	76 813	03 avril 2003	10 octobre 2003	03 avril 2008
« Les Boiges », « La Picherie », « Champeyroux », « La Brégère », « Château Rompu », « Les Mensac », « Les Cafaudés », « Champ de Cheylac », « Les Planches Valade », « Les Verdurandes », « Villard Nord », « Les Combes », « Les Trois Liandeaux », « Chez Chierman », « Beauclaveau Sud », « Champ de la Brégère », « Le Petit Breuilh »	Mareuil	1 307 535	20 janvier 1997	15 octobre 2002	15 octobre 2012
« Chez Buisson », « Les Pelades », « Les Cottés », « Beauclaveau Nord », « Labardie », « Lavaud »	Mareuil, La Chapelle Montabourlet	343 723	15 février 1999	18 décembre 2003	15 février 2008

« Beauclaveau Nord et Sud », « Les Bois Châtains », « Croix des Tombeaux », « Les Pichonnes », « Les Verdurandes », « Les Combeaux », « La Becquerie », « Les Brandaux », « La Lande et Gilletoux », « Le Col du Parrant », « Les Colombières », « Le Repaire », « Villard Nord », « Le Champ de Beauclaveau », « La Valade », « Le Champ »	Mareuil	1 309 146	20 janvier 1997	15 octobre 2002	15 octobre 2012
« Meyrolet », « Meyrolette »	Mauzens et Miremont	34 052	20 décembre 2002	10 octobre 2003	20 décembre 2007
Trépacie	Monsec	227 442	19 juillet 1996	10 juillet 2001	19 juillet 2008
« Les Chabannes », « Les Chaumes », « Chanet », « Les Ages », « Les Bosts », « Petit Brégnac », « Chassenat »	Monsec, Vieux Mareuil	500 237	15 février 1999	18 février 2000	18 février 2010
« Font Lorient »	Paussac St Vivien	80 608	02 novembre 1998	18 décembre 2003	02 novembre 2007
« Les Penches », « Les Simonières »	Quinsac	68 882	07 juillet 2000	10 octobre 2003	07 juillet 2009
« La Durantie », « l'Echandeuil », « Les Rénies », « Les Chambois »	Ste Croix de Mareuil, Gouts Rossignol, La Rochebeaucourt et Argentine	476 598	04 mars 1998	08 mars 2002	08 mars 2012
« Les Fieux », « Le Combal », « Les Moulières », « Forestone », « La Font du Chien », « La Pomme », « Les Jarthes de Cheyron »	Vieux Mareuil	1 793 377	24 juin 1998	28 juillet 2003	24 juin 2008
« Bois Vieux », « Cirier Bossu »	Villars, Champagnac de Belair	248 692	18 février 1999	10 octobre 2003	18 février 2008
« Les Gros Chênes »	La Rochebeaucourt	41 547	14 mars 2007		14 mars 2017
« Séguignac », « Les Brandaux », « Boudoire », « Les Boiges », « Les Combeaux de Séguignac », « Lagland », « La Combe du Poirier », « Lutardias »	La Rochebeaucourt	596 037	15 octobre 2002		15 octobre 2012

« Le Grand Pré », « Combes Ouest »	Léguillac de Cercles	97 246	14 mars 2007		14 mars 2017
« Montaubert », « Les Moneries », « Reyjaya », « La Conturic », « Les Greyzilles »	Leguillac de Cercles	192 876	8 mars 2002		8 mars 2012
« Les Fayes », « Le Maine Lacan », « Les Brandes », « Puy Panazol », « La Croix de Meunière », « Malut », « La Croix des Rameaux », « Clos d'Ambelle »	Les Graulges	1 569 262	7 février 2007		7 février 2017
« Le Breuilh », « Les Champs de Flacaudes », « l'Age », « La Maurélie », « Les Gaffey's », « La Forêt », « Champs de Bellivettes »	Mareuil	607 361	8 mars 2002		8 mars 2012
« Grand Claud », « Les Bailles », « Nardouillères », « Fon de Lauriot Nord », « Ségalard », « Laborderie », « La Villac », « Matassias », « Lacaud », « Lacombe »	Puyrenier	1 627 073	20 octobre 2005		20 octobre 2015
« Les Caillaux », « La Grand Font », « Le Claud Blanc », « Gros de Gaude », « Les Grèzes »	Quinsac	235 833	8 mars 2002		8 mars 2012
« La Roderie »	Saint Sulpice de Mareuil	659 346	18 avril 1996		18 avril 2008

III. EXAMEN DU DOSSIER

a) Aspect réglementaire

En application de l'article 23.2 du décret n° 77.1133 du 21/09/1977 modifié, le changement d'exploitant d'une carrière est soumis à autorisation préfectorale.

La demande d'autorisation de changement d'exploitant doit comprendre des documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution de garanties financières pour la remise en état du site. Elle est adressée à monsieur le préfet pour être instruite dans les formes prévues à l'article 18 du décret précité.

b) Examen du dossier présenté

Suite à la réorganisation du groupe IMERYS, la S.A.S. CESAR a été absorbée par une nouvelle entité juridique, la S.A.S. IMERYS CERAMICS FRANCE et cette société, par son site de CESAR, sollicite l'autorisation d'exploiter chacune des carrières dans les mêmes conditions que la S.A.S. CESAR et dans le respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation en cours de validité.

Outre les documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant, ce dernier a fourni pour chaque site, le 31 juillet 2007 un avenant à l'acte de cautionnement solidaire de la S.A. CALCYON, 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 PARIS La Défense Cedex, qui constitue l'engagement de garantie financière pour la remise en état de chacun des sites en cas de défaillance de l'exploitant.

IV. PROPOSITION

Le dossier de demande d'autorisation de changement d'exploitant, ainsi constitué, peut être considéré comme établi conformément aux dispositions de l'article 23.2 du décret n° 77-1133 modifié. En effet, l'engagement de la S.A. CALCYON vaut acte de cautionnement solidaire établissant la constitution de garanties financières pour la remise en état de chacune des carrières.

Nous proposons que monsieur le préfet prescrive les dispositions visant à transférer chacune des autorisations d'exploiter les carrières à ciel ouvert délivrées à la S.A.S. CESAR au profit de la S.A.S. IMERYS CERAMICS FRANCE, site de CESAR, par arrêtés complémentaires pris dans les formes prescrites à l'article 18 du décret n° 77-1133 modifié, arrêtés qui seront soumis au préalable à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation spécialisée des carrières.

Au présent rapport sont joints des projets d'arrêtés rédigés en ce sens et sur lesquels la S.A.S. IMERYS CERAMICS FRANCE, site de CESAR, consultée par lettre du 28 septembre 2007, n'a pas émis d'observation particulière.

Vu et transmis,
avec avis conforme,
le Chef de la Subdivision,


Cyril BERNADE

L'Inspecteur des Installations Classées,


Claude BERNIER

